

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Tous les hébergements loués sont la propriété de particuliers. L'Agence Immo Services agit comme mandataire, responsable de la gestion de l'hébergement.

1. Réservation :

La réservation n'est assurée qu'après réception de l'acompte, soit 25% du montant de la location, et l'établissement du contrat de location garantissant la disponibilité du logement. L'Agence enverra le contrat en double exemplaire au locataire qui devra impérativement en retourner un signé. **Le solde de la location est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour.**

Si la réservation s'effectue moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix de location sera demandée et encaissée pour l'établissement du contrat.

2. Prix :

Nos prix incluent la location du logement proprement dite ainsi que les charges d'eau, électricité, chauffage et frais d'agence.

Des frais de dossier sont demandés pour l'établissement du contrat. Ils s'élèvent à 12€ pour tout contrat effectué par téléphone, E mail, courrier, télécopie ou à l'accueil de l'Agence et à 6€ pour tout contrat effectué lors de la réservation en ligne sur Internet.

Tous services supplémentaires seront facturés aux tarifs prévus sur le document « Les Services de l'Agence Immo Services » et ajoutés au contrat.

L'assurance annulation est facultative. Elle est à régler au moment de la réservation et s'élève à 3.5% du prix de location de l'hébergement. Les garanties peuvent être communiquées sur simple demande.

La taxe de séjour, d'un montant de 0.60€ par nuit et par personne à partir de 13 ans, sera à régler en même temps que le solde de la location.

Lors de l'arrivée, le locataire s'engage à régler les suppléments éventuels et la caution.

3. Caution:

Une caution sera demandée à l'arrivée sous forme de chèque ou d'empreinte de carte bancaire. Après vérification du logement, cette somme sera renvoyée par courrier dans un délai de 10 jours, déduction faite des éventuels dégâts, casse, perte etc... Si les frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde. Si la caution a été versée par CB, l'empreinte sera détruite.

Le locataire devra rendre l'hébergement en parfait état de propreté. Au cas où les locaux seraient rendus sales, une somme forfaitaire variant en fonction de l'hébergement sera retenue sur la caution.

4. Accueil et remise des clés :

Les dates précises du séjour sont mentionnées sur le contrat de location. La location commence le jour de l'arrivée à 16h00 et se termine le jour du départ à 10h00. La durée de location ne pourra être prolongée sans l'accord préalable de l'Agence.

L'accueil et la remise des clés se font dans les bureaux de notre agence entre 16h00 et 18h00. Si le locataire désire prendre possession des lieux loués en dehors des horaires d'ouverture de l'agence, il devra impérativement avoir acquitté le solde de la location ainsi que le dépôt de garantie avant son arrivée et avoir pris contact avec l'Agence pour connaître les instructions afin de récupérer les clés.

5. La location, état des lieux et occupation :

En raison du très grand nombre d'arrivées et de départs en même temps, il n'est pas possible que l'Agence puisse vérifier les lieux loués en présence du locataire. L'état des lieux sera effectué avant la prise de possession et après le départ du locataire par le personnel d'entretien de l'Agence. Un inventaire sera remis à chaque locataire à son arrivée. Il devra être retourné signé dans les 48h accompagné des éventuelles remarques. A défaut, l'inventaire sera réputé conforme et le matériel en bon état.

En cas d'interruption ou de non fonctionnement des équipements de la location, le locataire devra prévenir l'Agence. Celle-ci mettra tout en œuvre pour assurer la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être exigé.

Le locataire occupera les lieux personnellement et en « bon père de famille ». Toute sous-location est interdite. Il s'engage à respecter le règlement intérieur de copropriété notamment pour le bruit, le stationnement et l'enlèvement des ordures. Il est interdit d'utiliser les lits sans draps. Les linges de lits et de toilette ne sont pas fournis mais peuvent l'être sur demande avec supplément.

L'hébergement est équipé du matériel nécessaire à la vie quotidienne en nombre suffisant pour accueillir le nombre maximum de personnes précisé sur le contrat de location. Les locaux ne devront en aucun cas être occupés par un nombre supérieur à celui indiqué au contrat. Le cas échéant, l'Agence pourra réclamer un supplément de loyer de 35€ par jour et par personne supplémentaire ou pourra résilier immédiatement le contrat.

Le locataire est tenu de souscrire un contrat multirisques habitation-villégiature ou de vérifier auprès de son assurance si il est couvert. L'Agence décline toute responsabilités en cas de vols ou de cambriolages des biens loués.

6. Annulation :

- Par le Locataire : si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser l'Agence par écrit. Au cas où le logement puisse être reloué, les sommes versées par le locataire pourront lui être remboursées, déduits des frais d'annulation. Le cas échéant, l'acompte restera conservé par l'Agence.

- Par l'Agence : au cas où, par la suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'Agence, cette dernière ne puisse pas mettre à la disposition du locataire, le logement loué, elle s'oblige à faire tout son possible pour procurer au locataire un logement de confort et de capacité équivalents. En cas d'impossibilité, l'Agence remboursera le montant du loyer au locataire.

7. Election de domicile :

L'Agence fait élection de domicile à Notre Dame de Bellecombe et reconnaît le Tribunal de Chambéry comme lieu de juridiction.

8. Loi informatique et Liberté :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la mise en œuvre du présent contrat. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : Agence Immo Services, Les Oursons-Le Mont Rond, 73 590 Notre Dame de Bellecombe, ou par E mail : info@immoservices.net.